



CONVENTION DE REMBOURSEMENT DES FRAIS LIÉS A LA MISE A DISPOSITION D'UN VEHICULE

ENTRE, LES SOUSSIGNES :

La Régie Eau d'Excellence, Etablissement Public Local à caractère Industriel et Commercial ayant son siège statutaire au 18 ZAC de Houëlbourg III - Voie Verte – Zone Industrielle de Jarry - 97122 BAIE-MAHAULT, Représentée par madame Chantal COLARD, agissant en sa qualité de Directrice,

Désignée ci-après par "**Eau d'Excellence**"

ET

La Communauté d'Agglomération CAP EXCELLENCE ayant son siège statutaire au 18 Boulevard Légitimus – 97110 POINE-A-PITRE, et Représentée par Monsieur Eric JALTON, agissant en sa qualité de Président,

Désignée ci-après par "**CAP Excellence**"

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

ARTICLE 1 : OBJET

La présente convention a pour objet de définir les modalités de remboursement des frais liés à la mise à disposition du véhicule de marque TOYOTA, modèle CHR HYBRIDE 1.8 HV 4x2 CVT A et immatriculé EM-565-BF, du 1^{er} mars 2019 au 31 mars 2020, à **CAP Excellence** par la Régie **Eau d'Excellence**.

ARTICLE 2 : RESPONSABILITES

CAP EXCELLENCE sera le garant du bon état du véhicule durant toute la durée de mise à disposition. **Eau d'Excellence** ne pouvant être tenue pour responsable d'éventuels dégâts et/ou dégradations survenus durant la période de mise à disposition.



ARTICLE 3 : MODALITES FINANCIERES ET PAIEMENT

Le montant à rembourser par **CAP Excellence** pour la mise à disposition du véhicule correspond au loyer tel que prévu dans le marché de Location Longue Durée attribué à SYSTEM LEASE, d'un montant de 697,20 € HT/mois à la date de signature de la présente convention, auquel il faut ajouter les frais de carburant et les frais d'entretien et de lavage du véhicule.

CAP EXCELLENCE procédera au paiement de la facture de mise à disposition, émise par **Eau d'Excellence**, par virement sur le compte bancaire communiqué par **Eau d'Excellence**, dans les plus brefs délais.

Fait en deux exemplaires originaux à Baie-Mahault, le 18/12/2019

Pour CAP EXCELLENCE
Le Président

Eric JALTON

Pour Eau d'Excellence
La Directrice

Chantal COLARD

